

dit l'autre soir, que ni le ministre de l'Agriculture ni le ministre du Commerce n'ayant le courage de reconnaître cet enfant, ils l'aient présenté ensemble. J'ignore à qui l'on peut en attribuer la paternité, mais je suis enclin à l'imputer au ministre de l'Agriculture.

Le très hon. M. LAPOINTE: L'honorable député voudrait-il l'adopter?

L'hon. M. ROWE: Non. Je ne veux pas m'en charger parce qu'il se montrera, j'en ai peur, l'enfant le plus récalcitrant que la Chambre ait jamais élevé.

Une VOIX: Vous aimeriez en faire un tory.

L'hon. M. ROWE: Non, il n'a rien de tory. C'est une manœuvre électorale destinée à recueillir des votes dans l'Ouest canadien et à renforcer la machine établie en Saskatchewan. Le programme est incapable de résoudre de quelque façon que ce soit le problème du blé. Je ne suis pas surpris qu'on ait affirmé que c'est l'enfant du ministre plutôt que du parti et je ne m'étonne pas qu'on l'ait présenté au public avant de le présenter au Parlement. Le ministre nie, mais ses séides de l'Ouest canadien avaient imprimé des certificats...

L'hon. M. GARDINER: Les certificats ne sont pas encore imprimés.

M. PERLEY: Et les formules de demande?

L'hon. M. GARDINER: Elles ne sont pas imprimées non plus.

L'hon. M. ROWE: Les journaux de l'Ouest, le *Leader Post* de Regina—je ne l'ai pas ici, mais le ministre l'a sans doute vu—prétendent que tous les rouages en sont établis.

L'hon. M. GARDINER: On n'en a pas encore rédigé une seule formule.

L'hon. M. HANSON: Le greffier des municipalités a dit que tout le projet était fixé.

L'hon. M. GARDINER: Les municipalités ont dit qu'elles s'en chargeraient. Ce que je viens d'affirmer est la pure vérité: pas une seule formule n'est rédigée.

L'hon. M. ROWE: Je suis heureux que le Parlement ait à s'en occuper, car, après tout, il est en session.

L'hon. M. GARDINER: C'est vrai, et cette question intéresse le Parlement.

L'hon. M. ROWE: Bien sûr que c'est vrai. Cette question sera réglée de la même manière que toutes les autres. L'honorable député de Souris (M. Ross) a signalé au comité ce qui s'était produit à l'égard d'autres dépenses. Je m'aperçois, d'après ce qui apparaît à la page

77 du rapport de l'Auditeur général, que, sous le régime de l'ancienne loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, le ministre avait approuvé des allocations basées sur le rendement mais elles ont été rejetées par le bureau de revision.

L'hon. M. GARDINER: J'ajouterai que des milliers d'allocations avaient été accordées avant que le bureau ne soit institué.

L'hon. M. ROWE: Il fallait s'y attendre. Elles ont été accordées à la veille de l'élection de 1940.

L'hon. M. GARDINER: Elles ont été accordées même avant qu'on entende parler d'élection.

M. DONNELLY: Il faut que quelqu'un prenne les décisions.

L'hon. M. ROWE: Je n'accepte pas la parole du ministre de l'Agriculture—je l'accepte d'une façon générale—mais pas en ce qui concerne l'à-propos des allocations.

Le très hon. M. LAPOINTE: Quel mauvais esprit chez un homme d'abord aussi agréable.

L'hon. M. ROWE: Je remercie le ministre de la Justice de son compliment qui laisse entendre que je suis d'abord agréable, mais après avoir été témoin de tant de maux...

L'hon. M. GARDINER: Vous me permettez d'interrompre. Je suis convaincu que mon honorable ami ne désire pas être injuste, mais je lui ferai remarquer que tout ce qui est exposé dans le rapport de l'Auditeur général et tout ce qu'on a signalé cet après-midi est prévu par la loi. Mon honorable ami s'oppose, si j'ai bien compris, aux choses qui sont faites sans autorisation statutaire, mais tout ce qu'il a mentionné n'a été fait qu'en vertu de la loi.

L'hon. M. ROWE: La lettre tue mais l'esprit vivifie. On nous a dit que des allocations seraient versées proportionnellement à l'étendue des cultures et que ces allocations seraient approuvées ici. Nous savons qu'il existe des règlements. Je ne prétends pas que le ministre a outrepassé ses droits. En effet, il a le droit de faire pratiquement tout ce qu'il veut relativement à ce genre de dépenses pour l'agriculture. Mais je me demande s'il est bien utile de former un bureau de revision à moins d'être disposé à accepter ses recommandations. Le ministre prétend-il qu'il sait mieux qu'un bureau placé sur les lieux mêmes ce que Tom Jones cultive dans un jardin qui n'a jamais produit que des pommes de terre?

L'hon. M. GARDINER: En vertu de la loi telle qu'elle existait alors, il n'y avait pas de bureau de revision. C'est moi-même qui ai fondé cet organisme en vertu des pouvoirs que je possède d'édictier des règlements.